

Verbois nucléaire : les moyens d'un refus

Autor(en): **Brutsch, François**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 844

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1023171>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Attention, une attitude peut en cacher une autre.

■ (jd) Le rejet de l'initiative de l'Association suisse des transports (AST) pour une imposition équitable des poids lourds a été largement recommandé pour le motif qu'une nouvelle taxation - kilométrique celle-là - était d'ores et déjà prévue dans la Conception globale des transports (CGT) en préparation. En quelque sorte, la proposition de l'AST enfonçait une porte ouverte. Toute la question est de savoir si porte il y a. On attend avec intérêt le Parlement, les partis politiques et les organisations économiques lorsqu'il s'agira de prendre position sur un projet concret. Avec l'espoir que la porte ne se soit pas transformée en mur.

Que ton oui soit un oui

Volonté clairement exprimée d'une meilleure protection des locataires. Mais pas de précipitation: on n'en est qu'au principe constitutionnel. Si l'extension à toutes les communes du pays de la protection contre les loyers abusifs semble devoir être réalisée rapidement, on peut émettre des craintes pour ce qui est de l'annulation des congés abusifs. On sait qu'un projet est prêt dans les tiroirs du département de Mme Kopp. Mais déjà le service de presse radical met en garde: "les partisans bourgeois du contre-projet constitutionnel ont bien précisé que leur appui à cette disposition ne signifiait pas une approbation de la révision législative projetée". Dès lors ces défenseurs du bout des lèvres des locataires vont-ils faire traîner les choses jusqu'aux prochaines élections fédérales, histoire de ne pas effrayer les électeurs ?

Les moyens d'un refus

■ (fb) Non, l'important n'est pas tellement le refus par les Genevois d'une centrale nucléaire à Verbois. En elle-même, une telle décision est dépendante d'un contexte: aujourd'hui hostile à l'énergie nucléaire, rien n'empêche si l'on n'y prend garde qu'une conjoncture différente le fasse évoluer en sens inverse.

L'initiative constitutionnelle "L'énergie - notre affaire" offre bien davantage: elle donne aux autorités des compétences et des directives pour faire en sorte que Verbois nucléaire soit inutile. Contrairement à ce que prétendent les électriciens, les économies d'énergie ne relèvent pas d'abord de la morale personnelle. Appliqué à la circulation routière, un tel raisonnement revient à laisser à la responsabilité individuelle le soin de rouler à droite ou à gauche de la chaussée!

Outre l'entrée en vigueur de la loi sur l'énergie qui est d'ores et déjà sous toit, la priorité doit être mise sur les moyens à donner à l'administration, dans le domaine des constructions avant tout. Il y a du pain sur la planche: à peine un tiers des chauffages domestiques genevois fonctionnent correctement. L'exemple de la ville de Genève sur son propre parc immobilier montre qu'un résultat impressionnant peut être atteint lorsque quelques techniciens compétents sont en situation d'agir. Le volume de la construction à

Genève, en particulier dépendant de subventions publiques qui peuvent être liées à des exigences précises, constitue un terrain immédiat pour l'action concrète.

Un changement de cap important.

L'adoption d'une politique d'économies d'énergie qui prévoit aussi la promotion des transports publics et du vélo devrait également, par souci de cohérence, remettre en cause les nombreux projets d'élargissement de routes en ville de Genève qui visent à accroître encore le trafic automobile urbain.

Gageons que les milieux pro-nucléaires, qui traitent facilement les écologistes de procéduriers, ne manqueront pas d'utiliser les moyens qui leur ont permis de retarder pendant six ans cette votation, en tentant de saisir le Tribunal fédéral ou d'inciter l'Assemblée fédérale à refuser sa garantie au nouvel article constitutionnel. Le Conseil d'Etat genevois défendra-t-il mieux le verdict populaire que ne le fit le gouvernement vaudois à propos de la clause de nécessité pour le chauffage tout électrique, refusée par les juges fédéraux ?

Massacre à la tronçonneuse

■ (mam) Le conflit opposant Pierre Lehmann à l'Etat de Vaud (voir DP 842) vient de connaître un épilogue aussi brutal que regrettable: lundi 8 décembre dans la matinée, un payagiste mandaté par le Château est venu couper douze sapins en parfaite santé à la hauteur "réglementaire" de 2 mètres. M. Lehmann était prévenu que ce "travail" serait effectué "entre le 8 et le 10 décembre", sans toutefois que soit précisée la date exacte. Manifestement, on ne tenait pas à ce

que le physicien écologiste assiste au massacre ... "Circulez, y'a rien à voir".

Les arbres sont condamnés à une mort quasi-certaine, à moins que l'un ou l'autre d'entre eux ne reparte, auquel cas il faudra à nouveau les couper dans quelques mois.. Question: est-il encore possible de dialoguer avec un pouvoir qui se met en tête de faire appliquer un règlement de manière aussi obtuse ?